

République Française
Département CHER
COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 11/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	27	28

Vote
A la majorité
Pour : 15
Contre : 13
Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 21/02/2024
Et
Publication sur le site internet de la CDC BLV le : 21/02/2024

L'an deux mil vingt-trois, le onze Décembre à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la SALLE DES FETES DE PRECY, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 05/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de communes le 05/12/2023.

Présents : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, METENIER Martine, MOULINNEUF Christine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE LEO Claudio, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DELAVault André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, LE CAM Olivier, MALLERON Dominique, MAZABRAS Jean-Claude, PASQUE Jean-François, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël

Absents (es) Excusés (es) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, MM : DECOUT Jacques à M. DELAVault André, POLICARD Philippe à M. MAZABRAS Jean-Claude

Absent(s) : M. BOLNOT Yves

A été nommé(e) secrétaire : Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal

CDC2023040Bis – Plan de financement - Maison communautaire
(Remplace la délibération CDC2023040 pour modification de termes dans la rédaction)

Suite au projet de réhabiliter le bâtiment du 7 rue la Camuze à Sancergues, afin d'y regrouper ses services, à la fois l'accueil de l'épicerie solidaire, France Services, les services administratifs, économiques et sociaux, la Communauté de communes doit solliciter des aides financières auprès des financeurs ci-dessous :

Le coût total s'élève à 730 328,00 € HT soit 875 092,00 € TTC et le plan de financement s'établit comme suit :

39.46% DETR / DSIL	288 213.00 €
(40% des Frais préliminaires, Acquisition, Travaux et Honoraires)	
10.56% Région	77 109.00 €
10.00% Département (Contrat de territoire 2022-2026)	73 033.00 €
14.55% Fond Vert	106 294.00 €
2.11% SDE18	15 422.00 €
(10% du matériel économie d'énergie)	
11.91% Fonds Propres	87 000.00 €
11.40% Emprunts	83 257.00 €

100% Total	730 328.00 €

Le Conseil communautaire, après délibération, à la majorité (15 Pour, 13 Contre : M. AMIOT et son pouvoir pour Mme GARNAUD ; M. de CHOULOT, M. DE LEO, M. DEBONO, M. DELAVault et son pouvoir pour M. DECOUT, M. EGROT, M. LE CAM, M. MAZABRAS, Mme METENIER, Mme SEILLIER, M. SERVOIS et 2 abstentions M. AUCLERC et M. PASQUÉ) donne un avis favorable à la sollicitation de demandes de subventions et autorise M. Le Président à effectuer toutes les démarches de demandes de subventions auprès des autorités compétentes et signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

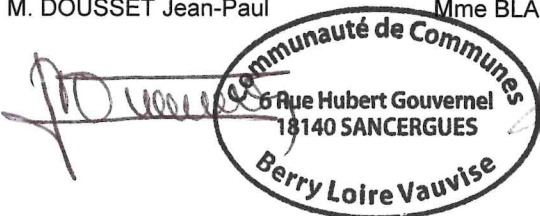
En CDC le 19/02/2024

Le Président,

M. DOUSSET Jean-Paul

La Secrétaire,

Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal



Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le 21/02/2024

ID : 018-200032514-20231211-CDC2023040B-DE